



le jeudi 2 mars 2017

Association OSONS !
Guichet des associations
40 ter Square des Caraïbes
35400 Saint Malo

Monsieur le Maire,

Hôtel de Ville
Place Chateaubriand
CS 21826
35418 Saint-Malo cedex

*Objet Communication de
documents administratifs*

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L2121-26 du code des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous demander la communication d'une copie du **Plan Pluri annuel d'Investissement (PPI) de la ville de Saint Malo**. Ce document a largement été évoqué lors des débats du conseil municipal du 16 février dernier relatifs au budget 2017. Par nature ce document est un document préparatoire et/ou indissociable du budget et en tant que tel fait partie de la liste des documents communicables à toute personne qui en fait la demande en application de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978.

Enfin, j'attire votre attention sur le fait que l'article 4 de cette loi portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, prévoit que les modalités de communication d'accès aux documents administratifs s'exercent au choix du demandeur.

En conséquence je vous remercie par avance de bien vouloir me communiquer ces documents sous forme électronique dans le format utilisé lors de leur communication aux élus municipaux ou à défaut de forme électronique sous forme papier. Les adresses de destination sont en pied de page du présent courrier.

Veuillez recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments citoyens.

Pour le comité d'animation d'OSONS !

Alain Guillard